

Communiqué de presse

Zurich, le 5 décembre 2024

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 29 et 30 novembre 2024 à Delémont (JU)

La Conférence centrale édicte le règlement sur le financement de base de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse a édicté le règlement sur le financement de base de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile lors de son assemblée plénière à Delémont. La veille, la parole a été donnée aux organisations de soutien aux victimes d'abus. La Conférence centrale a également décidé des subsides qu'elle octroierait en 2025 aux institutions du cofinancement pour financer les tâches sur le plan national.

Aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile et dans les services de santé

La séance du mois de juin 2024 a clarifié le financement pour la prise en charge solidaire des coûts de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile, qui étaient jusqu'ici assumés par les corporations ecclésiastiques cantonales dans les cantons concernés. Un règlement définissant le calcul des rémunérations a été élaboré par la suite. Celui-ci a été adopté par l'assemblée plénière.

Les personnes concernées par les abus au centre

Après le mot de bienvenue de l'évêque auxiliaire Josef Stübi, les représentantes et représentants des organisations qui s'engagent en faveur des victimes d'abus dans toute la Suisse (IG-MiKU, Groupe SAPEC et GAVA) ont évoqué l'histoire de leurs organisations et leur mode de travail. Les témoignages touchants de Gabriella Loser Friedli, Jaques Nuoffer, Vreni Peterer et Patrizia Cattaneo ont souligné le caractère essentiel de l'écoute pour les personnes concernées. « Écouter et prendre le temps » est essentiel pour permettre un premier pas vers la guérison. Dans ce contexte, les trois organisations ne se considèrent pas comme des thérapeutes, mais comme un premier contact facile d'accès. Toutes les organisations étaient unanimes sur le fait qu'avancer vers un nouvel avenir ne sera possible qu'en collaboration et en partenariat avec les évêques.

Financement des tâches ecclésiales à l'échelon national

Comme de coutume, la dernière assemblée plénière de l'année s'est penchée sur le cofinancement des quelque 40 organisations ecclésiastiques et 20 communautés linguistiques pour les migrantes et les migrants, actives dans toute la Suisse ou dans l'une des trois régions linguistiques. Étant donné que la dynamique du renchérissement s'est nettement détendue en cours d'année, aucune nouvelle compensation du renchérissement n'a été prévue.

En raison de la sortie du cofinancement de l'Institut für Sozialethik « Ethik 22 », le montant des offices spécialisés actifs à l'échelon des régions linguistiques diminue d'env. CHF 80 000.–.

En outre, l'assemblée plénière a décidé de renouveler le contrat de prestations pour la chaire de droit canonique et de droit public ecclésiastique de l'Université de Lucerne pour les années 2024 et 2025. Elle a également approuvé la sortie de la Conférence centrale de l'organisme responsable du Forum politique Berne dès 2026.

Domaines de tâches	2024 y compris renchérissement	2025 y compris renchérissement
1 Offices spécialisés actifs à l'échelon national	778 700	839 920
2 Centres médias ecclésiaux d/f/i	2 529 600	2 529 600
3 Offres de formation régionales axées sur l'exercice d'une profession	1 831 750	1 869 150
4 Offices spécialisés, échelon des régions linguistiques	905 334	782 100
5 Pastorale de la jeunesse, échelon des régions linguistiques	1 011 330	996 030
6 Groupements d'adultes	234 600	234 600
7 Pastorale des migrantes et migrants, échelon national	1 530 000	1 530 000
Crédits pour les projets et les rallonges (demandés)		23 000
Crédits pour les projets et les rallonges (ouverts)	168 686	365 400
Crédit Conférence centrale	8 990 000	9 169 800

Rapport du Synode à Rome

Helena Jeppesen était invitée à la séance statutaire. Elle a directement parlé des expériences qu'elle a faites lors du Synode mondial et des résultats du document final.

Publié le 26 octobre, le document final met en avant la conversion, souligne la participation de l'ensemble des baptisé-e-s dans les processus décisionnels démocratiques et insiste sur l'égalité et la subsidiarité. Dans le rapport synodal, il est écrit que « sans changements concrets à court terme, la vision d'une Église synodale ne sera pas crédible, ce qui éloignera les membres du peuple de Dieu qui ont puisé force et espérance dans le cheminement synodal. » Un accent important est mis sur le renforcement des Églises locales, qui doivent agir et rayonner dans leur contexte respectif.

Enfin, le document final du Synode exige des évêques qu'ils fassent preuve de transparence et les soumet à l'obligation de rendre compte (paragraphe 95 à 102). Il invite les Églises locales à mettre en œuvre ces changements.

Départs

À la fin de la séance, l'assemblée plénière a pris congé de Stéphane Vergère, Dominique Pittet, Martin Kohler, Erwin Walker et Andrea Cavallini, dont certain-e-s étaient des membres de longue date de la Conférence centrale.

Elle a également fait ses adieux à Gabriele Domenighetti et Tatjana Disteli en leur absence.

Informations complémentaires auprès d'Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale, ou de Sabine Stalder, secrétaire générale adjointe de la Conférence centrale.

Tél. 044 266 12 00, e-mail : urs.brosi@rkz.ch / sabine.stalder@rkz.ch.